



**PROCES VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**JEUDI 20 OCTOBRE 2022 à 18 heures en Mairie**

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, QUEVREUX M.

**Absents excusés** : STEHLE C procuration SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

**Absents** : Nicaise V

Le quorum est atteint la séance est ouverte. S. RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

**I- SEANCE D'AVANT CONSEIL :**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants et leur donne la parole puisque ce moment d'avant conseil permet à la population de s'exprimer.

- M. Joseph Jaudon saisi cette opportunité pour souligner que l'association au village reprend ses activités d'occitan à la Salle Gouverne. Il souligne une absence de tables pliantes dans cette salle car elles sont bien pratiques et une difficulté à accéder à la petite pièce du local technique. Delphine Minazzo lui assure que des tables seront amenées d'ici demain.

Monsieur Jaudon poursuit en questionnant le conseil Municipal au sujet de la haie de buis toute sèche, ravagée par la pyrale située au cimetière. Ne faudrait-il pas l'arracher ? Effectivement M. le Maire est d'accord pour faire disparaître cette haie mais à priori certaines plantes pourraient repartir.

- M. Gérard Vareilhes a remarqué un dysfonctionnement sur le portail électrique du fonds de parking. A vérifier avant que cela ne s'aggrave !

Il alerte également sur les locations de la salle Brunan : cette salle ne peut pas être louée pour l'organisation de soirée à but commercial. M. le Maire propose que cela soit rajouté dans les contrats de location, ainsi que l'interdiction de camper aux abords ; bien que cela soit une tolérance pour quelques tentes afin d'éviter des retours risqués.

- Une autre information de dernière minute ; le service des ordures ménagères ne relèveront plus les bacs verts le mardi car très peu de déchets à collecter ; ils limitent donc leur passage. Gérard Vareilhes, étonné de ce changement, a téléphoné au syndicat Centre Hérault qui a l'obligation de passer 2 fois par semaine. M. le Maire rappelle que des Points d'Apport Volontaires collectifs (PAV) seront installés prochainement dans le village.

Au niveau des déchetteries, l'accès à partir du 1<sup>er</sup> novembre se fera avec un badge que tout administré doit se procurer en faisant la demande sur le site internet ou en remplissant un formulaire accompagné de pièces justificatives. Le risque de ce dispositif est de voir apparaître des décharges sauvages un peu partout. Par ailleurs les déchetteries ne sont pas

adaptées aux horaires des habitants : elles ferment trop tôt l'après-midi et sont toutes fermées le lundi.

- Jean-Claude Theule questionne le Conseil Municipal sur l'entretien et le débroussaillage du Verdus jusqu'au bout du monde ; les herbes et les ronces ont poussé dans le lit du Verdus, on ne voit même plus l'eau couler.

M. le Maire informe que le risque Gemapi étant écarté ça serait à la commune d'intervenir ou aux propriétaires. Jean Claude Theule souligne qu'avec l'utilisation d'un Giro broyeur, le travail sera fait en une journée. Cependant M. le Maire rappelle ce qui avait été convenu c'est de ne pas tout couper mais de laisser des bandes non nettoyées sur une rive ou l'autre, de manière alternée suivant les années dans l'intérêt de la biodiversité.

- L'auditoire se questionne sur la santé de l'équipe technique de la commune.

Delphine MINAZZO donne des nouvelles de Lilian Maury qui a eu un accident de trajet en moto. Sa convalescence est difficile et sera sûrement longue.

Bastien Bals en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre a dû s'absenter pour des raisons de santé et de vie privée. Ce poste est ré-ouvert aux candidatures pour le 01/01/2023 ;

Stéphane Toustou, stagiaire de la fonction publique doit faire une formation d'une semaine courant novembre afin de pouvoir être titularisé. Il a su s'adapter au quotidien à la désorganisation de l'équipe.

Ugo Palaysi verra son contrat terminé le 30 octobre, dans la situation actuelle, au vu notamment de l'absence de Lilian, le Conseil va voter la création d'un emploi contractuel à compter du 1<sup>er</sup> novembre pour une durée de un an. Il a toujours été présent et a su montrer sa détermination et sa disponibilité.

- M. le Maire fait un bref compte rendu du test forage qui a eu lieu au terrain de foot : pas de résultat définitif mais il y a de l'eau en quantité remarquable, malgré un pompage aux termes d'un été de sécheresse. Une réunion sera prévue en novembre afin de réfléchir au projet global et de voir comment les travaux intègres de forage seront intégrés dans le site. Ces travaux ne sont pas inscrits au budget 2023 de la CCVH.

#### - Travaux divers :

- Lancement du projet de réaménagement du Théâtre de Verdure et réflexion sur le réaménagement du Square Jean Moulin ;

- Lancement de la réorganisation des jeux d'enfants Max Rouquette.

- Mise en place du matériel de vidéosurveillance va avoir lieu sur le bas du village ; la commune ayant obtenu une subvention de l'état de 6000 €.

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est entré dans une phase d'enquête publique. L'ouverture de l'enquête est le lundi 14 novembre 9h00 et sa clôture est le mardi 13 décembre à 17h. A cet effet un commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie le lundi 14 novembre de 9h à 12h.

Durant toute la durée de l'enquête le dossier du sera disponible sous format papier dans plusieurs points du territoire et notamment à St-Guilhem, en Mairie. Mais aussi au siège du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et aux sièges des trois Communautés de Communes.

Et au format numérique sur le site internet <https://www.coeur-herault.fr/scot/scot-arrete> ;

- Autre projet qui va être lancé la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Notre commune étant soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) c'est l'État qui a la compétence en ce domaine. Un PLU serait donc pour notre commune un outil de travail et de maîtrise de l'urbanisme. Ce travail sera réalisé par un expert en concertation avec les habitants et des différents services de l'État. C'est un travail qui sera long et qui ne sera peut-être pas achevé en fin de mandat.

- Un autre projet dont la compétence sera sûrement transférée à Hérault Energie, c'est l'installation de bornes de chargement pour voitures électriques ; Cela va devenir une nécessité pour les habitants et les visiteurs.

#### VOLET PATRIMOINE :

- M. le Maire rappelle qu'il a travaillé cet été sur la présentation du projet « Abbaye de Gellone 2050 ». Ce projet de un long terme englobe plusieurs thématiques ; il a été présenté aux différentes administrations et a reçu de vifs encouragements.

- Une délibération va être proposée afin de demander des subventions dans le cadre de l'étude préalable au déplacement de l'Autel.

- Un projet d'aménagement du Jardin du cloître est en cours de préparation par les BTS du Lycée Agricole.

- Les travaux de consolidation des fenêtres du Château vont commencer imminent. Le choix de l'hélicoptère pour monter le matériel a été retenu. L'hélicoptère est le moyen plus avantageux et le plus rapide.

- Un questionnaire de fin de saison a été réalisé : 50 réponses sont en cours de traitement.

- Nous avons rencontré un problème avec le Lampadaire situé devant chez M. et Mme Michel Ségala : il a été impossible de trouver l'arrivée électrique. La solution envisagée est la mise en place d'un lampadaire solaire. M. Gérard Vareilles suppose que le problème pourrait provenir des travaux réalisés au niveau de la bouche d'égout au printemps dernier.

- Extinction nocturne de l'éclairage public : le conseil envisage de modifier les horaires d'extinction l'hiver pour des raisons d'économie d'énergie.

- A l'initiative de la CCVH qui souhaite réhabiliter les centres urbains, il pourra être octroyé pour des rénovations de façades et des devantures une subvention qui pourra s'ajouter à la subvention municipale. Les zones concernées sur notre commune sont la Place de la Liberté et les rues adjacentes, voire au-delà.

### I- CONSEIL MUNICIPAL :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 septembre 2022 : 10 Pour

#### DELIBERATIONS :

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité service public 2021 eau-assainissement,**

Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 26/09/2022 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2021.

Ce rapport doit être présenté en conseil municipal par le Maire, au plus tard le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation

**Vote : 10 pour**

Le budget de l'eau doit être équilibré et autonome ; le cout de l'eau augmente afin de pallier aux travaux d'investissement.

Sur notre commune les pertes d'eau diminuent chaque année du fait de la recherche de fuites sur le réseau et grâce aux travaux réguliers.

**- Choix de l'entreprise pour la réalisation de la signalétique :**

M. Le Maire rappelle que notre commune, haut lieu touristique Héraultais se doit d'être à la hauteur de sa renommée au niveau de l'accueil et de l'information de ses visiteurs.

Le constat actuel de l'incohérence de la signalétique ancienne mise en place sur notre commune ne tient pas les engagements d'une information directionnelle de qualité.

Ainsi il est nécessaire de réaliser un schéma signalétique cohérent prenant en compte les différentes spécificités de notre commune.

L'agence de communication « Anagram » est spécialisée dans la communication des espaces naturels et du patrimoine a fait une proposition pour la réalisation d'un tel document selon un devis s'élevant à 7 040 € Ht (soit 8 448 € Ttc).

R Siegel ne prend pas part au vote car un membre de sa famille travaille en sous-traitance pour cette société.

Le conseil Municipal choisit de confier cette mission à la société Anagram Communication.

**Vote : 9 pour**

**- Choix de l'entreprise pour l'achat et mise en place de caméras de vidéosurveillance :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n° 20220376-2021079 le Préfet de l'Hérault a autorisé l'installation d'un système de vidéosurveillance sur notre commune.

M. le Maire présente le devis N°D2022130 établi le 07/10/2022 par l'entreprise DATV, d'un montant de 25 574.52 € HT.

M. Le Maire présente ensuite le plan de financement suivant :

Subvention État FIPD : 6 000,00 €

Auto financement : 19 574,52 €

Ces équipements consistent à équiper la route départementale RD 4, le parking St Laurent et le parking des bus. Le Conseil Municipal accepte le plan de financement tel que présenté, valide le devis de l'entreprise DTAV d'un montant de 25 574,52 € Ht et Autorise le lancement de cette Opération.

**Vote : 9 Pour 1 contre**

Mathieu Quevreur vote défavorablement à cette opération.

**- Choix du cabinet d'architectes pour le projet d'aménagement de l'espace multi activités du théâtre de verdure :**

Avant-propos : les travaux de la salle du Théâtre de Verdure vont débiter au mois de novembre ; ils consistent en une isolation thermique et phonique, le remplacement des menuiseries, une remise aux normes électriques et la mise en place d'un chauffage-clim réversible

L'ensemble multi-activité du Théâtre de Verdure est un atout exceptionnel pour la vie associative, culturelle et festive du village.



Cet équipement municipal très apprécié de la population souffre de vétusté et nécessite une rénovation que la municipalité souhaite entreprendre.

L'objectif du projet s'inscrit dans une rénovation progressive et de mise aux normes de l'ensemble des composantes du Théâtre de Verdure. Une concertation avec les habitants et les associations vient de se terminer et a permis de projeter les travaux à réaliser.

Afin de mettre en œuvre ce projet et qu'il puisse être mené à bien, des devis ont été demandés à différents cabinets d'architectes pour assister la commune dans la mission de maîtrise d'œuvre.

Après étude des devis, le cabinet «Dieu & Bicho» a retenu toute l'attention du Conseil. En effet le devis présenté satisfait à toutes les exigences et qualités professionnelles attendues. Il comprend des éléments susceptibles de non réalisation (comme signalétique et mobilier) qui viendraient en déduction. M. le Maire propose donc de retenir ce cabinet dont les honoraires se présentent ainsi :

Montant prévisionnel des travaux	200 000 € Ht
Mission de base (13% du montant prévisionnel)	26 000 € Ht
Missions complémentaires	9 600 € Ht
Notice paysagère, OPC, Signalétique & mobilier	
Total Mission assistance MO	35 600 € Ht

Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet «Dieu & Bicho» pour exercer la mission de maîtrise d'œuvre et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

**Vote : 10 pour**

**- Modification de la composition de la commission respect du pacte de gouvernance :**

Dans son pacte de gouvernance signé par le conseil municipal lors de sa séance d'installation le 26 mai 2020, l'article 6 stipulait la création d'une commission «Respect du Pacte de gouvernance». Cette commission installée le 16 juin 2000 par le Conseil Municipal se doit aujourd'hui d'être modifiée. Composée de 4 électeurs volontaires qui restent membres actifs de la commission sans nouveau changement pour un an, et de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal, Au vu des absences continues du conseiller municipal M. Vincent Nicaise depuis plus d'un an, et qui a exprimé par courrier son souhait de désengagement du Conseil Municipal, il est proposé de modifier les représentants d'élus au sein de la commission.

M. Benoit Gilhet se porte volontaire pour assister Jean-Christophe THEULE **Vote : 10 Pour**

**- Demande de subvention à la CCVH dans le cadre des fonds de concours pour des travaux de réaménagement de l'aire de Jeux Max Rouquelle :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Vallée de l'Hérault vote chaque année dans son budget une enveloppe financière dédiée à aider les petites communes de moins de 1000 habitants afin de réaliser des projets d'investissement. Un projet de réaménagement de l'aire de jeux Espace Vert Max Rouquette est en cours de préparation. M. le Maire propose donc de demander une subvention à la Communauté de Communes. L'aire de jeux en l'état actuel nécessite une remise aux normes et un réaménagement. Cet espace est très utilisé par les enfants du village mais également les enfants des nombreux visiteurs.

Les travaux porteront sur le remplacement des équipements vétustes, l'aménagement du sol pour sécuriser les jeux, la délimitation et le remplacement de la clôture permettant un réaménagement partiel du parking

Les devis estimatifs présentés pour la réalisation de ce projet se décomposent ainsi :

	Montant HT
EQUIPEMENT ARTICLE DE JEUX - Dépose jeu désuet - Achat nouveau jeu et pose	13 000 €
AMENAGEMENT SOL : décaissement zone de sécurité	25 000 €
CLOTURE : achat et pose de clôture	4 900 €
<b>Total</b>	<b>42 900 €</b>

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la communauté de communes Vallée de l'Hérault une subvention pour la réalisation de cette opération. **Vote : 10 pour**

**- Renouvellement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité 1 an :**

Pour pallier à la carence des agents en maladie en cette période et afin de renforcer l'équipe pendant la saison, il est proposé de prolonger l'emploi contractuel au sein du service technique d'une durée de 1 an allant du 01/11/2022 au 31/10/2023 à temps complet.

Benoit Gilhet s'interroge sur la durée du contrat et sur la disponibilité des agents de surveillance de la voirie qui pourrait basculer au sein du service technique. Bien que Ruben Houillon ait pallié une journée au manque de personnel technique, les ASVP ne peuvent pas accomplir les missions révolues à ce service. Un nouveau contrat de travail sera signé avec Ugo Palaysi qui a été assidu durant les mois précédents. **Vote : 10 pour**

**- Décisions modificatives :**

- budget principal DM 2 :

Comptes dépenses Invest. 2313	+ 3000 €	<b><u>Vote : 10 pour</u></b>
Compte dépenses Invest.2313 opération parvis	- 3000 €	

- budget principal DM3 :

Compte Dépenses 6541	+ 235,42 €	<b><u>Vote 10 pour</u></b>
Compte Dépenses 6557	- 235,42 €	

- budget parking DM 1:

Compte Dépenses Invest. 2157	+7 000 €	<b><u>Vote 10 pour</u></b>
Compte Dépenses Invest. 2313	- 7 000 €	

Modification de compte suite achat horodateur

- budget parking DM 2:

Comptes Dépenses 2135 Invest.	+ 2 980 €	<b><u>Vote : 10 Pour</u></b>
Comptes Recettes 2031 Invest.	+ 2 980 €	

Il s'agit d'opérations comptables d'ordres sans incidence sur le budget

Une dernière délibération à rajouter à l'ordre du jour, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ce rajout.

**- Demandes de subvention à la DRAC OCCITANIE, A LA REGION OCCITANIE ET AU DEPARTEMENT DE L'HERAULT pour la maîtrise d'œuvre en vue du projet de déplacement de l'Autel dit de Guilhem.**

En 2018, après 5 ans de travail, l'autel dit de Guilhem restauré est installé dans le chœur de l'abbaye. L'emplacement choisi va bouleverser l'équilibre du lieu avec désormais trois autels se succédant depuis le chœur jusqu'au transept.

Suivant les recommandations de la DRAC pour la sécurisation et la conservation de ce mobilier exceptionnel, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert souhaite aujourd'hui engager une étude en vue de son déplacement dans l'absidiole sud où il était installé avant sa restauration. Cette étude devra également apporter des solutions pour valoriser ce trésor remarquable et unique dans le respect de la géométrie sacrée du lieu.

Le plan financement envisagé est le suivant :

Dépenses		Financements	
Postes	Montant	Origines	Montant
Étude Maîtrise œuvre	16 500 €	DRAC 50 %	8 250 €
		Région Occitanie 15 %	2 475 €
		Département Hérault 15 %	2 475 €
		Fonds Propres 20 %	3 300 €
<b>Total</b>	<b>16 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 500 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter les subventions.

**Vote : 10 pour**

L'Ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h.

**Robert SIEGEL**

**Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT**

**Le / la Secrétaire de Séance**



Approuvé en séance du conseil Municipal du : 24 Novembre 2022  
Mis en ligne sur <https://www.saint-guilhem-le-desert.com> le : 28 Novembre 2022

